

Document d'information sur le service bancaire de base.

Le service bancaire de base est un compte courant offrant un ensemble limité de services, qui est accessible aux particuliers sous réserve du respect de conditions strictes. L'accès au service bancaire de base n'est pas conditionné à la souscription de services complémentaires.

Composition du service bancaire de base :

Le service bancaire de base, se présentant sous la forme d'un compte courant associé à une carte de débit, comprend :

- l'ouverture, la gestion et la clôture d'un compte courant,
- le dépôt et le retrait d'espèces (en euros) ;
- l'exécution de paiements par carte de débit (Bancontact et Mastercard Débit, à l'exception des paiements différés) y compris les paiements électroniques, les virements, les prélèvements automatiques et les domiciliations ;
- la mise à disposition électronique des extraits de compte via Van Breda Online Banking ;
- l'accès aux services bancaires en ligne.

Ce qui n'est pas inclus dans le service bancaire de base :

- Une carte de crédit
- Une ouverture de crédit

Qui peut bénéficier du service bancaire de base :

Toute personne remplissant les conditions suivantes :

- Consommateur (= personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou professionnelle).
- Résidant légalement dans un État membre (UE ou EEE) ou de nationalité belge résidant hors d'un État membre et ayant été radié du registre de la population belge au plus tard dix ans auparavant.
- Ne disposant pas encore du service bancaire de base et n'a pas de compte de paiement auprès d'une autre banque belge permettant d'utiliser les services bancaires de base prévus par la loi, sauf si le demandeur a été informé que ce compte sera clôturé.
- Possédant un solde annuel moyen cumulé sur les comptes d'épargne, à vue et/ou d'épargne auprès de la Banque Van Breda ou d'autres banques est inférieur à € 10.239,43 (à l'exception du compte de garantie locative).

Le coût d'un service bancaire de base :

Le tarif est fixé par la loi et son prix maximum est ajusté annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation. Les tarifs actuels sont disponibles dans le document « Informations sur les coûts et conditions » disponible dans chaque agence et sur le site web.

Comment ouvrir un service bancaire de base :

Un service bancaire de base peut être ouvert dans toutes les agences de la Banque Van Breda. Pour cela, un formulaire de demande (disponible dans chaque agence et sur le site web) doit être rempli.

Vous pouvez contester le refus ou la résiliation du service bancaire de base en contactant les instances mentionnées ci-dessous :

- Le conseiller satisfaction client de la Banque Van Breda : via cliententevredenheid@bankvanbreda.be ou 0800 93 004.
- Ombudsman services financiers (Ombudsfin), North Gate II, Koning Albert II-laan 8 bus 2, 1000 Brussel, tel : 32.2.545.77.70, e-mail : ombudsman@ombfin.be.
- Executive Board Economic inspection, North Gate III, Koning Albert II-laan 16, 1000 Bruxelles, tél.: 02 277 54 84, courriel : eco.inspec.fo@economie.fgov.be.